

Fiche de Données de Sécurité

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

1 Identification

1.1 Identificateur de produit

Identifiant FDS **V1513SS**
Numéros de catalogue K-1513, R-1520

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Composants des kits de test d'analyse de l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover PA 17331
Etats-Unis

Téléphone: (717) 632-1291
e-mail: info@aquaphoenixsci.com
Site web: <https://www.aquaphoenixsci.com/>

e-mail (personne compétente) scraig@aquaphoenixsci.com (Stephen Craig)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

| Classe de danger | Catégorie | Classe et catégorie de danger | Mention de danger |
|---|-----------|-------------------------------|-------------------|
| toxicité aiguë (orale) | 4 | Acute Tox. 4 | H302 |
| toxicité aiguë (cutanée) | 5 | Acute Tox. 5 | H313 |
| corrosion cutanée/irritation cutanée | 1 | Skin Corr. 1 | H314 |
| lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux | 1 | Eye Dam. 1 | H318 |
| sensibilisation cutanée | 1 | Skin Sens. 1 | H317 |
| toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | 2 | STOT RE 2 | H373 |

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Fiche de Données de Sécurité

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosion cutanée provoque des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme. Des effets différés ou immédiats sont à craindre après une exposition de courte ou de longue durée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention danger

- Pictogrammes

GHS05, GHS07, GHS08



- Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H313 Peut être nocif par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
- P264+P265 Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas se toucher les yeux.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P317 EN CAS D'INGESTION: Demander une aide médicale.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
- P302+P317 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander immédiatement une aide médicale d'urgence.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P302+P361+P354 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P354+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P316 Demander immédiatement une aide médicale d'urgence.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P333+P317 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander une aide médicale.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Fiche de Données de Sécurité

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

- Conseils de prudence

- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

- Composants dangereux pour l'étiquetage mercury(II) iodide, potassium iodide, hydroxyde de sodium

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.




3 Composition/ information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

| Nom de la substance | Identificateur | %M | Classification selon SGH | Pictogrammes |
|---------------------|---------------------|-----------|---|---|
| deionized water | No CAS 7732-18-5 | ≥ 95 | | |
| mercury(II) iodide | No CAS 7774-29-0 | 1.8 | Acute Tox. 2 / H300 Acute Tox. 2 / H310 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2A / H319 Skin Sens. 1 / H317 |  |
| potassium iodide | No CAS 7681-11-0 | 1.4 | Acute Tox. 5 / H303 STOT RE 1 / H372 Aquatic Acute 3 / H402 Aquatic Chronic 3 / H412 |  |
| hydroxyde de sodium | No CAS 1310-73-2 | ≤ 1 | Acute Tox. 4 / H302 Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318 Aquatic Acute 3 / H402 |  |

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

4 Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

7 Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Porter des lunettes résistantes aux chocs et aux éclaboussures. Cassez la pointe de l'ampoule uniquement lorsqu'elle est complètement immergée dans l'échantillon. Briser la pointe dans l'air peut provoquer l'éclatement de l'ampoule en verre.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles

Ne pas mélanger avec des acides.

Fiche de Données de Sécurité

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

chaleur, températures hautes, lumière, rayonnement UV/la lumière naturelle

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

| Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail) | | | | | | | | | | | |
|--|---------------------|-----------|----------------|-----------|--------------------------|------------|---------------------------|----------|-------------------------|---------|-----------------|
| Pays | Nom de l'agent | No CAS | Identificateur | VME [ppm] | VME [mg/m ³] | VLCT [ppm] | VLCT [mg/m ³] | VP [ppm] | VP [mg/m ³] | Mention | Source |
| CA | hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | OEL (AB) | | | | | | 2 | | OHS Code |
| CA | hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | OEL (BC) | | | | | | 2 | | "BC Regulation" |
| CA | hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | OEL (ON-MoL) | | | | | 2 | | | MoL |
| CA | hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | PEV/VEA | | | | | | 2 | | Regulation OHS |

Mention

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants

| Nom de la substance | No CAS | Effet | Seuil d'exposition | Objectif de protection, voie d'exposition | Utilisé dans | Durée d'exposition |
|---------------------|-----------|-------|------------------------|---|--------------------------|--------------------------------|
| potassium iodide | 7681-11-0 | DNEL | 0.07 mg/m ³ | homme, par inhalation | travailleur (industriel) | chronique - effets systémiques |

Fiche de Données de Sécurité

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

| DNEL pertinents des composants | | | | | | |
|--------------------------------|-----------|-------|---------------------|---|--------------------------|--------------------------------|
| Nom de la substance | No CAS | Effet | Seuil d'exposition | Objectif de protection, voie d'exposition | Utilisé dans | Durée d'exposition |
| potassium iodide | 7681-11-0 | DNEL | 1 mg/kg de pc/jour | homme, cutané | travailleur (industriel) | chronique - effets systémiques |
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | DNEL | 1 mg/m ³ | homme, par inhalation | travailleur (industriel) | chronique - effets locaux |

| PNEC pertinents des composants | | | | | | |
|--------------------------------|-----------|-------|--------------------|-----------------------|---------------------------|-------------------------|
| Nom de la substance | No CAS | Effet | Seuil d'exposition | Organisme | Milieu de l'environnement | Durée d'exposition |
| potassium iodide | 7681-11-0 | PNEC | 0.007 mg/l | organismes aquatiques | eau douce | court terme (cas isolé) |
| potassium iodide | 7681-11-0 | PNEC | 0.007 mg/kg | organismes aquatiques | sédiments d'eau douce | court terme (cas isolé) |

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Fiche de Données de Sécurité

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description du produit: Chaque ampoule CHEMet™ ou VACUette™ est une ampoule en verre de 7 mm contenant environ 0,2 à 1,2 ml de réactif liquide scellée sous vide. Chaque ampoule Vacu-vial™ est une ampoule en verre de 13 mm contenant environ 0,8 à 4,5 ml de réactif liquide scellée sous vide.

| | |
|---|-----------------|
| État physique | liquide |
| Couleur | incolore |
| Odeur | inodore |
| Point de fusion/point de congélation | 0 °C |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 100 °C |
| Taux d'évaporation | non déterminé |
| Inflammabilité | non combustible |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | non déterminé |
| Point d'éclair | non déterminé |
| Température d'auto-inflammabilité | non déterminé |
| Température de décomposition | non pertinent |
| (valeur de) pH | 13 (base) |
| Viscosité cinématique | non déterminé |

Solubilité(s)

| | |
|-----------------------|------------------------------|
| Solubilité dans l'eau | en toute proportion miscible |
|-----------------------|------------------------------|

Coefficient de partage

| | |
|---|--|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | cette information n'est pas disponible |
|---|--|

| | |
|--------------------|-------------------|
| Pression de vapeur | 23.7 mmHg à 25 °C |
|--------------------|-------------------|

Fiche de Données de Sécurité

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

Densité et/ou densité relative

| | |
|----------------------------|--|
| Densité | 1.029 g/ml |
| Densité de vapeur relative | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |

| | |
|---------------------------------|-------------------------|
| Caractéristiques des particules | non pertinent (liquide) |
|---------------------------------|-------------------------|

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

Rejet de matières inflammables avec:

Métaux légers (en vertu du dégagement d'hydrogène dans un milieu acide/ alcalin)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

11 Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Fiche de Données de Sécurité

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané.

- Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Oral 995.5 mg/kg

Cutané 4,167 mg/kg

| Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants | | | |
|---|-----------|-------------------|-------------|
| Nom de la substance | No CAS | Voie d'exposition | ETA |
| mercury(II) iodide | 7774-29-0 | oral | 18 mg/kg |
| mercury(II) iodide | 7774-29-0 | cutané | 75 mg/kg |
| potassium iodide | 7681-11-0 | oral | 3,118 mg/kg |
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | oral | 325 mg/kg |

Corrosion/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Fiche de Données de Sécurité

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

12 Données écologiques

12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

13 Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

14 Informations relatives au transport

| | | |
|------|--|---|
| 14.1 | Numéro ONU | non soumis aux règlements sur le transport |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU | non pertinent |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | aucune |
| 14.4 | Groupe d'emballage | pas attribué |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |

Fiche de Données de Sécurité

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

14.6 Autres informations pertinentes

Les marquages et les étiquettes des conteneurs d'expédition, reçus de CHEMetrics, peuvent différer des informations ci-dessus. Les produits dont le transport est réglementé seront emballés par CHEMetrics en tant que marchandises dangereuses en quantités exceptées conformément aux réglementations IATA, US DOT et IMDG. CHEMetrics peut également choisir d'expédier certains produits sous le nom de kit chimique UN 3316, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III. En cas de réexpédition, il est de la responsabilité de l'expéditeur de déterminer les étiquettes et marquages appropriés conformément à la réglementation en vigueur en matière de transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Non soumis aux règlements sur le transport: RTMD de l'ONU

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

15 Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA)

tous les composants sont énumérés (ACTIVE) ou exemptés de la liste

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

| Toxics Release Inventory | | |
|--------------------------|-----------|----------------|
| Nom de la substance | Remarques | Effective date |
| mercury(II) iodide | | 1986-12-31 |

Fiche de Données de Sécurité

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

| Nom de la substance | Remarques | Statutory code | Final RQ pounds (Kg) |
|---------------------|-----------|----------------|----------------------|
| hydroxyde de sodium | | 1 | 1000 (454) |

Légende

1 "1" indicates that the statutory source is section 311(b)(2) of the Clean Water Act

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

| Nom de la substance | Remarques | Classifications |
|----------------------|-----------|-----------------|
| hydroxyde de sodium | | CO R1 |
| mercury(II) iodide | | |

Légende

CO Corrosif
R1 Reactive - First Degree

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

| Proposition 65 List of chemicals | | |
|----------------------------------|-----------|----------------------|
| Nom selon l'inventaire | Remarques | Type of the toxicity |
| composés du mercure | | developmental |

Règlementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

Inventaires nationaux

Fiche de Données de Sécurité

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

| Pays | Inventaire | Status |
|------|------------|--|
| AU | AIIC | tous les composants sont énumérés |
| CA | DSL | tous les composants sont énumérés |
| CN | IECSC | tous les composants sont énumérés |
| EU | ECSI | tous les composants sont énumérés |
| EU | REACH Reg. | les composants ne sont pas tous énumérés |
| JP | CSCL-ENCS | tous les composants sont énumérés |
| JP | ISHA-ENCS | les composants ne sont pas tous énumérés |
| KR | KECI | tous les composants sont énumérés |
| MX | INSQ | tous les composants sont énumérés |
| NZ | NZIoC | tous les composants sont énumérés |
| PH | PICCS | tous les composants sont énumérés |
| TR | CICR | les composants ne sont pas tous énumérés |
| TW | TCSI | tous les composants sont énumérés |
| VN | NCI | tous les composants sont énumérés |
| US | TSCA | tous les composants sont énumérés (ACTIVE) |

Légende

| | |
|------------|---|
| AIIC | Australian Inventory of Industrial Chemicals |
| CICR | Chemical Inventory and Control Regulation |
| CSCL-ENCS | List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS) |
| DSL | Liste intérieure des substances (LIS) |
| ECSI | CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP) |
| IECSC | Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China |
| INSQ | National Inventory of Chemical Substances |
| ISHA-ENCS | Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS) |
| KECI | Korea Existing Chemicals Inventory |
| NCI | National Chemical Inventory |
| NZIoC | New Zealand Inventory of Chemicals |
| PICCS | Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS) |
| REACH Reg. | substances enregistrées REACH |
| TCSI | Taiwan Chemical Substance Inventory |
| TSCA | Toxic Substance Control Act |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

Fiche de Données de Sécurité

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

16 Autres informations

Abréviations et acronymes

| Abr. | Description des abréviations utilisées |
|-----------------|---|
| "BC Regulation" | OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia) |
| Acute Tox. | Toxicité aiguë |
| Aquatic Acute | Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu |
| Aquatic Chronic | Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique |
| CAS | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique) |
| DGR | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR) |
| DNEL | Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet) |
| ED | Perturbateur endocrinien |
| EINECS | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) |
| ELINCS | European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées) |
| ETA | Estimation de la Toxicité Aiguë |
| Eye Dam. | Causant des lésions oculaires graves |
| Eye Irrit. | Irritant oculaire |
| IATA | Association Internationale du Transport Aérien |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien) |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses) |
| MoL | Ministry of Labor: Current Occupational Exposure Limits for Ontario Workplaces Required under Regulation 833 |
| NLP | No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères) |
| OACI | Organisation de l'Aviation Civile Internationale |
| OHS Code | Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta) |
| PBT | Persistant, Bioaccumulable et Toxique |
| PNEC | Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet) |
| ppm | Parties par million |
| Regulation OHS | Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec) |
| RTECS | Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (base de données de NIOSH avec des informations toxicologiques) |

Fiche de Données de Sécurité

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

| Abr. | Description des abréviations utilisées |
|---------------|---|
| RTMD de l'ONU | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses |
| SGH | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies |
| Skin Corr. | Corrosif pour la peau |
| Skin Irrit. | Irritant pour la peau |
| Skin Sens. | Sensibilisation cutanée |
| STOT RE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée |
| VLCT | Valeur limite court terme |
| VME | Valeur limite de moyenne d'exposition |
| VP | Valeur plafond |
| vPvB | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable) |

Principales références bibliographiques et sources de données

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ("Livre violet").

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

| Code | Texte |
|------|---|
| H300 | Mortel en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H303 | Peut être nocif en cas d'ingestion. |
| H310 | Mortel par contact cutané. |
| H313 | Peut être nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |

Fiche de Données de Sécurité

V1513SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1513SS

Révision: 2023-11-08

| Code | Texte |
|------|--|
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H402 | Nocif pour les organismes aquatiques. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. |

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.